DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Séance du : 28 mai 2019

Compte-rendu affiché le 29 mai 2019

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2019

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Marylène MILLET, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Olivier BROSSEAU, Bernadette PIERONI

Pouvoirs :

Marylène MILLET à Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT à Pascale ROTIVEL, Marie-Paule GAY à Nicole CARTIGNY, Yves GAVAULT à Christian ARNOUX, Lucienne DAUTREY à Michel MONNET, Olivier BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Bernadette PIERONI à Yves CRUBELLIER

COHESION SOCIALE

PROGRAMMATION COHÉSION SOCIALE 2019 - CONTRAT DE VILLE

Délibération : **05.2019.033**

Transmis en préfecture le :

29 mai 2019

******

RAPPORTEUR : Madame Pascale ROTIVEL

La *loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine* du 21 février 2014 a défini une nouvelle géographie prioritaire sur la Commune. A Saint-Genis-Laval, le quartier des Collonges a été maintenu comme Quartier Politique de la Ville (QPV), tandis que celui des Barolles a été inscrit en Quartier de Veille Active (QVA).
La Ville a établi un diagnostic partagé avec tous les partenaires du territoire, puis a rédigé le nouveau *Contrat de Ville* 2015-2020 (CDV) signé le 22 janvier 2016. Ce contrat décline le projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficulté. Il vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de la Commune, à améliorer le cadre de vie des habitants, à prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'égalité des chances.

Il est à noter qu'en 2018, l'Etat a prolongé la durée des *Contrats de Ville* sous leur forme actuelle jusqu'en 2022.

La programmation ci-après présente donc les objectifs prioritaires ainsi que les actions 2019.

Ainsi, les objectifs prioritaires pour la Ville de Saint-Genis-Laval sur 2019 sont :

1. Rattacher les quartiers à la ville et les diversifier

La Ville poursuivra la mise en œuvre du projet de **renouvellement urbain aux Barolles**
Les travaux de la seconde phase (place carrée, allée des Barolles, parking de la pharmacie, et mail des Barolles) ont débuté à l'automne 2018 et seront terminés en août 2019.

2. Mobiliser les principales politiques publiques

- En matière d'insertion sociale et économique et d'accès à l'emploi, des projets seront menés en direction des jeunes (pépinière de compétences, préparation aux entretiens d'embauche), mais aussi en terme de maîtrise de la langue française, de lutte contre la fracture numérique, de recherche d'emploi et de création d'entreprise.

- **En matière de prévention – sécurité,** des actions sont menées dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Elles reposent à la fois sur divers groupes de travail partenariaux qui permettent l'échange d'informations (services de la Ville, forces de l'ordre, Éducation Nationale, Services de protection et de prévention, associations socio-culturelles, bailleurs…), mais aussi sur diverses actions participant à la prévention de la délinquance et la tranquillité publique (chantiers éducatifs avec les bailleurs sociaux, accueil de jeunes soumis à des peines de Travail d'Intérêt Général, rappels à l'ordre, vidéo-protection, prise en charge des exclus scolaires dans les collèges, aide aux victimes, accompagnement des violences intrafamiliales et suivi individualisé de jeunes vers l'insertion).

- Un fonds de petits travaux sera sollicité auprès de la Métropole dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP).
Il servira à la rénovation de la salle de boxe sur le QPV qui s'appuiera sur un chantier d'insertion en partenariat avec le service Jeunesse.
Ce fonds sera également utilisé pour gérer l'accessibilité et la sécurisation de l'esplanade du Mixcube.

3. Renforcer le lien social

- Cette année, le **volet culturel s'inscrit** dans le cadre de la participation de Saint-Genis-Laval au projet « Veduta » lors de la biennale d'art contemporain de Lyon. Il est porté sur le territoire communal par la médiathèque B 612.

- Des actions de sensibilisation sur les **thématique de la santé** seront proposées en 2019 à travers le projet « à votre santé » porté par le Mixcube. Elles concerneront notamment l'équilibre alimentaire, le bien être et les activités physiques, ainsi que la santé domestique (produits ménagers et cosmétiques naturels).

- Enfin, une action sur la **parentalité** sous la forme d'ateliers portés par l'association « Apprendre Autrement en s'Amusant » sera organisée dans le QPV. Ces ateliers ont pour but d'aider les parents dans leur rôle éducatif en leur donnant des outils et en renforçant leur confiance dans la posture parentale.

Ainsi en 2019, la programmation « cohésion sociale » intègre 16 actions : 8 menées en 2018 sont reconduites, 1 est développée et 7 sont des projets nouveaux.

1. RATTACHER LES QUARTIERS A LA VILLE ET LES DIVERSIFIER

Action 1.1 : Requalification urbaine des Barolles, Tranche 2 *(action développée)*

En août 2019, les travaux de réaménagement des Barolles seront finalisés.
Ils auront permis de « casser » le linéaire minéral du Mail des Barolles, en végétalisant et repensant les cheminements adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite mais également d'augmenter l'offre de stationnement public. L'allée des Barolles et la « Place Carrée » auront également été reprises et végétalisées ; cette dernière permettant un accueil plus agréable des familles. Comme pour la 1ère tranche, la ville a confié la réalisation des travaux de sa compétence (essentiellement éclairage public et espaces verts) à la Métropole par convention qui définit les participations financières correspondantes.
Porteur de projet : **Métropole**
Coût prévisionnel : **228 000€**

- **Participation de la Commune** : **228 000 €**

Action 1.2 : Gestion Sociale et Urbaine de Proximité *(Cofinancement CDV : action nouvelle)*

Cette année dans le cadre de la GSUP, la Commune a sollicité un cofinancement de la Métropole à travers un fonds de petits travaux qui financera :

- L'installation de garde-corps sur les deux escaliers reliant la résidence du Champlong au Mixcube, afin d'en faciliter l'accessibilité. Cet objectif est inscrit dans le Contrat de ville.
- L'installation de garde-corps en haut du talus de l'esplanade du Mixcube, dans le but de sécuriser les cheminements depuis le square Bagne vers la maison de quartier.
- Un chantier de peinture pour rénover une salle multisports en pied d'immeuble du Champlong. Utilisée dans un premier temps par la boxe éducative, elle pourra également héberger tous types d'activités physiques et sportives pour les usagers du Mixcube.

Maître d'ouvrage : **Ville de Saint-Genis-Laval**
Coût prévisionnel : 12 288 €

- Participation attendue de la Métropole : 8 288 €
- **Participation de la Commune : 12 288 €**

2. MOBILISER LES PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES

Action 2.1 : Plateforme linguistique *(Cofinancement CDV : action reconduite)*

La plateforme linguistique du Sud Ouest Lyonnais met en place des permanences d'accueil pour le public rencontrant des difficultés en langue française (analphabétisme, illettrisme....) afin de les orienter vers les structures les plus adaptées. Cette plateforme permet aussi la mise en réseau des acteurs (pour impulser, suivre et coordonner les actions en matière d'apprentissage de la langue française) et des actions socio-linguistiques (échanges de pratiques, mise en place d'outils communs...).
Cette action est menée en intercommunalité avec les villes de Pierre-Bénite, Oullins, Brignais, La Mulatière et Givors.
Porteur de projet : **AFI (Association Formation et Ingénierie)**
Coût prévisionnel : **37 600€**

- Participation des usagers : 200 €
- Participation attendue de l'État : 15 000€
- Participation attendue de la Région : 3 600€
- Participation attendue des autres Villes : 14 527€
- **Participation de la Commune : 4 273 €**

Action 2.2 : Mon image, ma voix *(Cofinancement CDV : action reconduite)*

De nombreux jeunes (16 – 25 ans) connaissent des difficultés dans leur recherche d'emploi et lors de toutes les étapes de leur parcours d'insertion professionnelle. A travers divers outils, cette action a pour objectif de leur apprendre les « codes » en vigueur dans le cadre d'une embauche : rédaction d'un CV, formulation de la candidature, tenue vestimentaire adaptée à la situation, manière de se présenter (ton et vocabulaire attendus, gestuelle…).
Cette action est menée en intercommunalité avec les villes d'Oullins, Pierre-Bénite, Brignais et la Mulatière.
Porteur de projet : **Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais**
Coût prévisionnel : **16 900 €**

- Participation attendue des autres Villes : 7 900€
- Participation attendue de la Mission Locale: 6 360 €
- **Participation de la Commune : 2 640€**

Action 2.3 : Appui à la création d'entreprise *(Cofinancement CDV : action reconduite)*

Depuis 2006, la coopérative « Graines de SOL » basée à Pierre-Bénite promeut l'esprit d'initiative en accompagnant de futurs créateurs d'entreprise pour un démarrage immédiat de leur activité. La coopérative est en effet conçue comme un outil d'accueil, de test, d'accompagnement et d'apprentissage à la fonction d'entrepreneur (gestion financière, commerciale, comptabilité, droit, fiscalité).
Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, la COPAMO et la CCVG.
Porteur de projet : **Graines de SOL**
Coût prévisionnel : **219 700€**

- Participation attendue de l'Europe : 20 000€
- Participation attendue de la Région : 48 000€
- Participation attendue de la Métropole : 12 000€
- Participation attendue des autres Villes, COPAMO et CCVG : 41 000€
- Autofinancement : 87 700€
- **Participation de la Commune : 11 000 €**

Action 2.4 : CitésLab, service d'amorçage de projets *(Cofinancement CDV : action reconduite)*

« CitésLab » est un dispositif aidant la création d'entreprise dans les quartiers concernés par la politique de la ville. Il a pour objectifs de détecter les initiatives des habitants, de les accompagner dans la construction de leur projet de création d'activité afin de sécuriser au mieux leur parcours professionnel.
Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite et Brignais.
Porteur de projet : **Graines de SOL**
Coût prévisionnel **: 65 056 €**

- Participation attendue de l'Etat : 8 000 €
- Participation attendue de la CDC : 19 500 €
- Participation attendue de la Métropole: 10 000 €
- Participation attendue des autres Villes : 19 388 €
- **Participation de la Commune : 8 168 €**

Action 2.5 : Techniques de recherche d'emploi *(Cofinancement CDV : action nouvelle)*

Cette action repose sur l'organisation d'ateliers d'accompagnement à la recherche d'emploi à destination des publics des quartiers prioritaires, portée par l'association Saint-Genis emploi. Ils visent à aider les demandeurs d'emploi à créer leurs outils (CV ou lettres de motivation), mais aussi à s'imprégner des réalités du marché du travail, à savoir identifier les entreprises à démarcher et à se préparer à passer un entretien d'embauche. Ces ateliers, collectifs, donnent aussi l'occasion aux bénéficiaires de sortir de leur isolement, d'échanger, et de s'entraider.
Ils fonctionnent pas cycles de 5 modules de 2 heures avec entrée permanente.

Porteur de projet : **Saint-Genis Emploi**
Coût prévisionnel : **6 600 €**

- Participation attendue de l'État : 5 600 €
- **Participation de la Commune : <u>1 000 €</u> (valorisés dans la subvention municipale 2019 à l'association)**

<u>Action 2.6 : La Médiation citoyenne</u> *(Cofinancement CDV : action reconduite)*

L'association AMELY accompagne des médiateurs sociaux bénévoles. L'objectif de l'intervention d'AMELY est de permettre la poursuite des permanences de médiations sur la Commune, mais aussi la supervision mensuelle, le recrutement et la formation de nouveaux médiateurs et une journée de formation continue.
Porteur de projet : **AMELY**
Coût prévisionnel : **15 100 €**

- Participation attendue de l'Etat : 2 000 €
- Bénévolat : 11 100 €
- **Participation de la Commune : <u>4 300 € dont 2 300 € de mise à disposition de locaux</u>**

<u>Action 2.7 : Solidarités</u> *(Action reconduite)*

Cette action vise à permettre le financement de projets portés par des habitants ou des associations désirant mettre en place un projet d'intérêt général. Elle permet une flexibilité et une adaptation facilitée et réactive aux besoins de la population en terme de cofinancement de projets citoyens.
Porteur de projet : **Ville**
Coût prévisionnel : **2 044 €**

- **Participation de la Commune : <u>2 044 €</u>**

<u>Action 2.8 : Permanences d'aide aux victimes</u> *(Action reconduite)*

Ces permanences sont assurées par l'association LAVI (Lyon Aide Aux Victimes) un après-midi par mois sur le territoire saint-genois. Elles sont une aide psychologique et juridique pour les personnes victimes d'accidents, attentats ou agressions verbales, physiques, sexuelles ou intrafamiliales.
L'association s'intègre également dans le partenariat local, en participant aux cellules de veille du CLSPD tous les deux mois, et au groupe de travail relatif aux violences intrafamiliales qui en est issu.
Porteur de projet : **LAVI (Lyon Aide Aux Victimes)**
Coût prévisionnel : **1 800 €**

- **Participation de la Commune : <u>1 800 €</u>**

<u>Action 2.9 : Plan d'actions fracture numérique</u> *(Cofinancement CDV : action nouvelle)*

Cette action fait suite au diagnostic sur la fracture numérique piloté par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Rhône et auquel a participé la Ville de Saint-Genis-Laval en 2018.
Elle se compose de 3 volets :

- Animation d'un réseau intercommunal sur le numérique avec un RDV trimestriel des acteurs de l'accompagnement, dans le but de favoriser une connaissance mutuelle ainsi qu'un partage des outils existants et de l'actualité des partenaires.
- Sensibilisation accrue autour de l'offre de services avec édition de guides pratiques à destination du public présentant l'offre intercommunale détaillée (format papier et numérique).
- Formations à l'accueil, à la pédagogie d'accompagnement et à la notion d'illectronisme à destination des structures recevant du public : assurer un premier accueil et une compréhension des problématiques particulières pour pouvoir ensuite orienter vers les accompagnants adéquats.

Porteur de projet : **Ville d'Oullins.**

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite, Brignais, La Mulatière, Irigny et Vernaison.
Coût prévisionnel : **47 000 €**

- Participation attendue de l'État : 8 000 €
- Participation attendue des autres Villes : 37 500 €
- **Participation de la Commune : 1 500 €**

Action 2.10 : Pépinière de compétences *(Cofinancement CDV : action nouvelle)*

La pépinière de compétences est un collectif de recherche d'activités qui accueillera des jeunes qualifiés en recherche d'emploi. La pépinière leur fournit un statut (le CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) pour travailler en indépendant, ainsi qu'une base de rémunération. Les membres de cette pépinière proposeront leurs savoirs-faire techniques à des particuliers, des entreprises et à des collectivités. Elle s'adresse à tous les jeunes de plus de 18 ans ayant terminé un cursus scolaire ou de formation dans un domaine professionnel.
Cette action vise à permettre aux jeunes une mise en pratique de leurs compétences techniques afin de les maintenir à jour, avant de créer leur activité ou d'intégrer un emploi salarié.
Porteur de projet : **Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais**
Coût prévisionnel : **65 553 €**

- Participation attendue de l'État : 23 000 €
- Participation attendue de la Région: 16 000 €
- Participation attendue de Michelin Développement : 10 000 €
- Participation attendue de 3 missions locales : 16 553 €
- **Pas de coût pour la Commune**

3. RENFORCER LE LIEN SOCIAL

Action 3.1: Soutien au développement social et culturel *(action reconduite)*

Afin d'accompagner la sortie du quartier des Barolles du dispositif de la politique de la ville, la Commune financera les actions concourant au « mieux vivre ensemble », à la parentalité ou la culture.
Porteur de projet : **Centre Social et Culturel des Barolles**
Coût prévisionnel : **2 700 €**

- **Participation de la Commune : 2 700€**

Action 3.2 : Veduta *(Cofinancement CDV : action nouvelle)*

Chaque année, la Ville porte une action artistique / culturelle dans la programmation politique de la ville. La Culture est en effet un levier pour impliquer les habitants dans un projet et les faire réagir sur une thématique sociétale. C'est également dans ce cadre que la Ville a décidé de s'impliquer dans le projet de charte de coopération culturelle métropolitaine 2017-2020.
Cette année, à l'occasion de la biennale d'art contemporain de Lyon, la Ville a souhaité s'impliquer dans le dispositif « Veduta », volet participatif de la dite biennale. Il permet à des habitants de différentes villes de la Métropole de prendre part directement à certaines animations.
Pour Saint-Genis, il se décline en deux volets :

- exposition au B612 d'une œuvre empruntée au musée d'art contemporain de Lyon. Elle sera choisie par un groupe d'habitants saint genois, qui seront formés pour en faire la médiation au public dans l'enceinte de la médiathèque.
- participation à des ateliers de confection et de création d'un spectacle de marionnettes autour de l'artiste Lionel ESTEVE.

Porteur de projet : **B 612**
Coût prévisionnel : **9 300 €**

- Participation attendue de l'État : 5 000€
- Participation attendue du mécénat : 3 000 €
- **Participation de la Commune : 9 300 € (B 612 droit commun)**

Action 3.3 : Ateliers parentalité *(Cofinancement CDV : action nouvelle)*

Cycle de 10 ateliers de 2 à 3 heures, animés par des professionnels de la parentalité qui réuniront une dizaine de parents autour d'une thématique définie par le groupe. Ces ateliers se composent d'enseignements théoriques, d'exercices concrets, de jeux de rôle et d'échanges.
Ils ont pour objectif la co-constuction d'outils qui permettront aux parents de les adapter à leur contexte familial et à leur « style parental ».
Les thèmes abordés pourront être par exemple la gestion de l'agressivité et de la colère chez l'enfant, les rythmes de l'enfant et les troubles du comportement associés ou encore le travail scolaire sans conflit.
Porteur de projet : **Apprendre Autrement en s'Amusant**
Coût prévisionnel : **4 700 €**

- Participation attendue de l'État : 4 000€
- **Participation de la Commune : 700 €**

Action 3.4 : A votre santé (*Cofinancement CDV : action nouvelle)*

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville fin 2018 a mis en exergue la pertinence de travailler sur la thématique de la santé à destination des habitants du QPV.
Aussi, dans la programmation politique de la ville 2019, une action intitulée « à votre santé » sera portée par le Mixcube. Il abordera ce thème sous plusieurs formes :

- des interventions dans les collèges sur les risques liés aux conduites addictives
- l'animation d'un réseau local sur la thématique de la santé afin d'identifier les besoins prioritaires de la population en terme de sensibilisation
- des soirées thématiques sur le bien manger à destination des publics du QPV et du QVA
- des ateliers de fabrication de produits naturels maison, meilleurs pour la santé des familles (produits ménagers ou cosmétiques)
- une activité physique à destination des 8-10 ans sous la forme d'ateliers de danse hip-hop

Porteur de projet : **Mixcube**
Coût prévisionnel : **14 510 €**

- Participation attendue de l'État : 6 300 €
- **Participation de la Commune : 14 510 € (Mixcube droit commun)**

4. POSTES DU SERVICE COHESION SOCIALE

Poste 4.1 : Chef de projet Contrat de Ville
Le Chef de projet du Contrat de Ville est responsable de la mise en œuvre de la politique de développement social et urbain, assure l'animation, le suivi administratif, technique et financier des différents dispositifs (Contrat de Ville, CLSPD) mis en place sur le territoire de la commune.
Porteur de projet : **Commune**
Coût prévisionnel : **41 212 €**

- Participation attendue de l'Etat : 13 700 €
- Participation attendue de la Métropole : 13 700 €
- **Participation de la Commune : 41 212 € (RH droit commun)**

Poste 4.2: Gestionnaire administrative et financière
L'agent, à mi-temps sur cette thématique, a en charge le secrétariat et assure le suivi des dossiers administratifs et financiers ainsi que le budget du service dans sa globalité.
Porteur de projet : **Commune**
Coût prévisionnel **: 29 280 €**

- Participation attendue de la Métropole : 7 345 €
- **Participation de la Commune : 29 280 € (RH droit commun)**

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DIRE** qu'au titre du **fonctionnement,** les subventions versées aux associations, par la commune, pour les actions suivantes seront imputées sur le compte **6574**.

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Subventions à verser en 2019
Plateforme linguistique	2.1	AFI	4 273 €
Mon image, ma voix	2.2	Mission Locale	2 640 €
Appui à la création d'entreprise	2.3	Graines de SOL	11 000 €
Cités Lab	2.4	Graines de SOL	8 168 €
La Médiation citoyenne	2.6	AMELY	2 000 €
Soutien au développement social et culturel	3.1	Centre Social et Culturel	2 700 €
Ateliers parentalité	3.3	Apprendre Autrement en s'Amusant	700 €

- **DIRE** que la participation de la Commune en **fonctionnement**, relative aux actions suivantes, sera imputée sur les comptes **6068 - 6188 - 6228** pour les participations à verser aux prestataires

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Prestations à verser en 2019
GSUP	1.2	Divers Prestataires	12 288 €
Solidarités	2.7	Divers Partenaires	2 044 €
Permanences d'aide aux victimes	2.8	LAVI	1 800 €
Plan d'actions fracture numérique	2.9	Divers Prestataires	1 500 €

– **DIRE** que la participation de la Commune en **investissement**, relative aux actions suivantes, sera imputée sur le compte **204 1512**

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Prestations à verser en 2019
Requalification des Barolles, Tranche 2	1.1	Métropole	228 000 €

– **SOLLICITER** auprès des partenaires les **recettes** des actions suivantes :

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Institution(s) sollicitée(s)	Montant
GSUP	1.2	Commune	Métropole	8 288 €
VEDUTA	3.2	Commune (B612)	État	5 000€
A votre santé	3.4	Commune	État	6 300 €
Chef de Projet Contrat de Ville	4.1	Commune	État La Métropole	13 700 € 13 700 €
Gestionnaire Administrative et Financière	4.2	Commune	La Métropole	7 345 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser aux divers porteurs de projets les subventions présentées dans les tableaux ci-dessus au titre des actions concernées

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les différentes subventions auprès des partenaires concernés.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les décisions nécessaires au versement des participations de la Ville aux diverses associations porteuses lorsque le porteur ou les sommes ne sont pas définies.

- **DIRE** que les subventions versées sont conditionnées à la réalisation de l'action décrite et qu'elles font l'objet d'un remboursement à la Ville au prorata de la non réalisation.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération et intervenir par avenant si nécessaire.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Pascale ROTIVEL,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- **LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -**
  Motion adoptée par 32 voix Pour et 3 voix Contre,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER

Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Liste des élus ayant voté CONTRE

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.